

Chers clients, chers amis, chers collègues,
Dear customers, friends, colleagues,

Voici notre newsletter n°119 du mois de novembre/décembre 2022. Toute l'équipe **EXPERTOX** vous souhaite une bonne lecture.
*Here is our 119th newsletter of November/December 2022. The entire **EXPERTOX** team wishes you a good reading.*

Révision du règlement Européen sur les cosmétiques

Dans le cadre de la stratégie européenne des produits chimiques pour la durabilité, la Commission Européenne envisage une révision du règlement cosmétique. Les objectifs de cette stratégie sont de protéger les consommateurs et l'environnement, et d'encourager l'innovation de substances chimiques et de produits durables.

La révision du règlement prévoit une mise à jour de la définition du « nano » correspondra à la définition harmonisée introduite en juin (le 10 juin 2022). La Commission Européenne envisage un élargissement de l'Article 15, au moins aux substances PE, et aussi potentiellement à d'autres substances, telles que les sensibilisants respiratoires, et les STOT. En outre, l'étiquetage des produits cosmétiques partiellement dématérialisé pourrait être introduit. Enfin, les compétences du SCCS pourraient être redéfinies en donnant un rôle plus important à l'ECHA (RAC), qui centraliserait l'évaluation du danger et du risque.

For our English-speaking customers, friends, colleagues,

Revision of the European cosmetic Regulation

As part of the Chemicals Strategy for Sustainability, the European Commission is considering a revision of the cosmetics regulation. The objectives of this strategy are to protect consumers and the environment, and to encourage innovation in chemicals and sustainable products.

The revision of the regulation provides for an update of the definition of “nano” to match the harmonised definition introduced in June (June 10, 2022). The European Commission is considering an extension of Article 15, at least to ED substances, and also potentially to other substances, such as respiratory sensitisers, and STOTs. In addition, partially dematerialised labelling of cosmetic products could be introduced. Finally, the competences of the SCCS could be redefined by giving a greater role to ECHA (RAC), which would centralise the hazard and risk assessment.

Restitution de l'avis de l'ANSES sur l'interdiction de vente en libre-service de certaines catégories de produit biocides

Le 16 novembre dernier, l'ANSES a présenté son avis relatif à l'interdiction de vente en libre-service de certaines catégories de produits biocides. Cet avis fait suite à la saisine du 15 janvier 2020 par la Direction Générale de la Prévention des Risques et la Direction Générale de la Santé pour la réalisation de l'expertise suivante : « Saisine relative à l'interdiction de vente en libre-service de certaines catégories de produits biocides ». Ce rapport abouti à des recommandations par l'ANSES d'interdire certains types de produits biocides à la vente en libre-service. Les types de produits concernés sont :

- Les produits rodenticides (TP14)
- Les produits de lutte contre les insectes, acariens et autres arthropodes (TP18)
- Les produits antisalissures (TP21)

Suite à cet avis, un arrêté ministériel est attendu fin 2023 après une phase de concertation ciblée avec les professionnels.

[Source : Restitution du 16 novembre 2022 relatif à l'AVIS de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relatif à l'interdiction de vente en libre-service de certaines catégories de produits biocides].

For our English-speaking customers, friends, colleagues,

Restitution of ANSES's opinion on the ban on the self-service sale of certain categories of biocidal products

On November 16, ANSES presented its opinion on the ban on the self-service sale of certain categories of biocidal products. This opinion follows the referral of January 15, 2020 by the General Directorate for Risk Prevention and the General Directorate for Health to carry out the following expert report: "Referral relating to the ban on the self-service sale of certain categories of biocidal products". This report led to recommendations by ANSES to ban certain types of biocidal products for self-service sale. The types of products concerned are:

- Rodenticide products (TP14)
- Insecticides, acaricides and products to control other arthropods (TP18)
- Antifouling products (TP21)

Following this opinion, a ministerial decree is expected at the end of 2023 after a phase of targeted consultation with professionals.

[Source : Restitution November 16th 2022, concerning « l'AVIS de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relatif à l'interdiction de vente en libre-service de certaines catégories de produits biocides »].

Le Tribunal annule le règlement délégué de la Commission de 2019 en ce qu'il concerne la classification et l'étiquetage harmonisés du dioxyde de titane en tant que substance cancérigène par inhalation sous certaines formes de poudre

Sur la base de l'avis du CER, la Commission européenne a adopté le règlement 2020/217, par lequel elle a procédé à la classification et à l'étiquetage harmonisés du dioxyde de titane, en reconnaissant que cette substance était suspectée d'être cancérigène pour l'homme, par inhalation, sous forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre inférieur ou égal à 10 µm. Les requérantes, en leur qualité de fabricantes, d'importatrices, d'utilisatrices en aval ou de fournisseurs de dioxyde de titane, ont introduit des recours devant le Tribunal tendant à l'annulation partielle du règlement 2020/217.

Le 23 novembre 2022, le tribunal rend sa décision : le règlement délégué de la Commission de 2019 en ce qu'il concerne la classification et l'étiquetage harmonisés du dioxyde de titane en tant que substance cancérigène par inhalation sous certaines formes de poudre est annulé.

Pour en savoir plus : COMMUNIQUE DE PRESSE n° 190/22 - Luxembourg, le 23 novembre 2022 Arrêt du Tribunal dans les affaires jointes T-279/20, T-288/20 et T-283/20 | CWS Powder Coatings e.a./Commission - Disponible en ligne : <https://curia.europa.eu/jcms/upload/docs/application/pdf/2022-11/cp220190fr.pdf>

[Source : ARRÊT DU TRIBUNAL (neuvième chambre élargie) - 23 novembre 2022. « Environnement et protection de la santé humaine – Règlement (CE) no 1272/2008 – Classification, étiquetage et emballage des substances et des mélanges – Règlement délégué (UE) 2020/217 – Classification du dioxyde de titane sous forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre inférieur ou égal à 10 µm – Critères de classification d'une substance comme cancérigène – Fiabilité et acceptabilité des études – Substance intrinsèquement capable de provoquer le cancer – Calcul de la surcharge pulmonaire en particules – Erreurs manifestes d'appréciation »].

For our English-speaking customers, friends, colleagues,

The General Court cancelled the 2019 Commission Delegated Regulation as regards the harmonized classification and labeling of titanium dioxide as a substance carcinogenic by inhalation in certain powder forms

Based on the advice of the RAC, the European Commission adopted Regulation 2020/217, by which it carried out the harmonized classification and labeling of titanium dioxide, recognizing that this substance was suspected of being carcinogenic to humans, by inhalation, in the form of a powder containing 1% or more of particles with a diameter less than or equal to 10 µm. The applicants, in their capacity as manufacturers, importers, downstream users or suppliers of titanium dioxide, brought actions before the General Court seeking the partial annulment of Regulation 2020/217.

On November 23th, 2022, the court gives its decision: The Commission Delegated Regulation of 2019 with regard to the harmonized classification and labeling of titanium dioxide as a carcinogen by inhalation in certain powder forms is cancelled.

For further information: COMMUNIQUE DE PRESSE n° 190/22 - Luxembourg, le 23 novembre 2022 Arrêt du Tribunal dans les affaires jointes T-279/20, T-288/20 et T-283/20 | CWS Powder Coatings e.a./Commission, available online : <https://curia.europa.eu/jcms/upload/docs/application/pdf/2022-11/cp220190fr.pdf>

[Source: JUDGMENT OF THE GENERAL COURT (Ninth Chamber, Extended Composition) - 23 November 2022. (Environment and protection of human health – Regulation (EC) No 1272/2008 – Classification, labelling and packaging of substances and mixtures – Delegated Regulation (EU) 2020/217 – Classification of titanium dioxide in powder form containing 1% or more of particles of a diameter equal to or below 10 µm – Criteria for classification of a substance as carcinogenic – Reliability and acceptability of studies – Substance that has the intrinsic property to cause cancer – Calculation of lung overload in particles – Manifest errors of assessment)].

Les cosmétiques au cœur de Noël

La période des fêtes de Noël approchant, l'heure est venue aux préparatifs et à l'achat des premiers cadeaux de Noël. Parmi les cadeaux retrouvés sous le sapin, plus de 25% sont des produits cosmétiques et des parfums. En effet, ces produits font fureur à cette période de l'année d'autant plus que près de 8 françaises sur 10 affirment aimer recevoir ce type de présents et n'être jamais déçues. [1], [2]

Avec une société de plus en plus soucieuse du bien-être apporté, de la santé et de l'environnement, les entreprises cosmétiques doivent sans cesse avoir recours à la Recherche, au développement et à l'innovation afin que les cosmétiques puissent perdurer sous le sapin. Trouver de nouvelles alternatives aux substances chimiques toxiques ou encore réduire l'impact environnemental est l'objectif primaire de l'innovation. Plusieurs alternatives s'offrent aux entreprises cosmétiques pour y pallier, comme les emballages biodégradables par exemple. Ces emballages ont pour but de se décomposer sous l'action de micro-organismes présents dans le sol à hauteur de 90% en moins de 6 mois pour être considérés comme tels selon la norme EN13432. [3]

Il faut tout de même être vigilant sur la composition de ces derniers. En effet, la majorité des bioplastiques contiennent une multitude de substances toxiques. Une étude a démontré que les bioplastiques et/ou biodégradables présents sur le marché sont autant toxiques que les plastiques conventionnels au vu des composés qu'ils contiennent. Une façon de promouvoir cela est ainsi d'intégrer la toxicité chimique dans l'évaluation du cycle de vie des matériaux. [4]

Le laboratoire EXPERTOX peut vous accompagner dans cette démarche de développement. En effet, nous possédons une méthode de dosage des impuretés présentes dans les emballages biodégradables.

For our English-speaking customers, friends, colleagues,

Cosmetics as the heart of Christmas

As the Christmas season approaches, the time has come to prepare and purchase the first Christmas gifts. Among the gifts found under the Christmas tree, more than 25% are cosmetics and perfumes. Indeed, these products are all the rage at this time of year, especially since nearly 8 out of 10 French people say they like to receive this type of gift and are never disappointed. [1], [2]

With a society increasingly concerned with welfare, health and the environment, cosmetic companies must constantly resort to research, development and innovation so that cosmetics can survive under the Christmas tree. Finding new alternatives to toxic chemicals or reducing environmental impact is the primary goal of innovation. Several alternatives are available to cosmetic companies to address them, such as biodegradable packaging. The purpose of these packages is to decompose under the action of microorganisms present in the soil up to 90% in less than 6 months to be considered as such according to EN13432. [3]

We still have to be careful about the composition of the latter. Most bioplastics contain a multitude of toxic substances. One study has shown that bioplastics and/or biodegradable materials on the market are just as toxic as conventional plastics because of the compounds they contain. One way to promote this is to integrate chemical toxicity into the life cycle assessment of materials. [4]

The EXPERTOX laboratory can assist you in this development process. We have a method for determining the impurities present in biodegradable packaging.

[Sources : [1] M. AVENIER, *Tendances les cadeaux de Noël*, Abimes Concept, [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.abime-concept.com/blog/2020/12/01/tendances-des-cadeaux-de-noel-2020/> ; [2] Premium BEAUTY, *Achats beauté de Noël : les Françaises plus attentives aux ingrédients qu'aux labels ?*, [en ligne]. Disponible à l'adresse : [https://www.premiumbeautynews.com/fr/achats-beaute-de-noel-les,15898#:~:text=Les%20cosm%C3%A9tiques%2C%20stars%20de%20No%C3%AB1&text=Dans%20la%20majorit%C3%A9%20des%20cas,cher%20et%20tendre%20\(49%25\).](https://www.premiumbeautynews.com/fr/achats-beaute-de-noel-les,15898#:~:text=Les%20cosm%C3%A9tiques%2C%20stars%20de%20No%C3%AB1&text=Dans%20la%20majorit%C3%A9%20des%20cas,cher%20et%20tendre%20(49%25).) ; [3] E. GASTALDI, *Que signifie « biodégradable » ? Etat des lieux des normes actuelles et à venir en matière de biodégradabilité des plastiques*, Biodégradation, recyclage plastiques et économie circulaire, ADE BIOTECH, [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://asso.adebiotech.org/wp-content/uploads/2021/02/Gastaldi.pdf> ; [4] L. Zimmermann, A. Dombrowski, C. Völker, M. Wagner, *Are bioplastics and plant-based materials safer than conventional plastics? In vitro toxicity and chemical composition*. *Environment International* 145, 2020. Doi : <https://doi.org/10.1016/j.envint.2020.106066>].

Vous souhaitez nous rencontrer ?

AromaDays
le congrès de référence des Huiles Essentielles

Programme des 1^{er} et 2 Décembre 2022

Palais des Papes - AVIGNON

2022, Année Charnière pour les Huiles essentielles !

Nous serons présents à AromaDays le 1er et 2 décembre 2022 à Avignon



Nous serons présents au congrès annuel d'UNITIS, qui se tiendra le 1^{er} décembre 2022, au « Starhotels Castille Paris » à Paris.



Nous serons présents à Cosmet'AGORA les 10 et 11 janvier 2023

Nouveautés et Publications/ News and publications

- Intervention du Dr Stephane Pirnay à la table ronde du Festival Littéraire « La Chimie est partout ! » organisée par la mairie du 7^e arrondissement de Paris le 24 novembre 2022 : « Chimie du médicament et toxicologie ».
- Intervention du Dr Stephane PIRNAY et speed meetings avec le laboratoire EXPERTO- Congrès annuel UIVEC de la filière des extraits de chanvre le 23 novembre 2022 à Paris
- Interview du Dr Stephane Pirnay dans l'émission « 66 minutes » sur M6 le dimanche 9 octobre 2022 : les contrefaçons en cosmétique
- Les c « eau »smétiques Margaux BOBAND, Romane MABILOTTE, Mathilde AGRON, Lona GUILLEMIN, Stephane PIRNAY- Industrie Cosmétique Septembre 2022
- EXPERTOX est officiellement partenaire de ELYSIA BIOSCIENCE, permettant ainsi l'association de l'évaluation du risque, du réglementaire, des dossiers, des testings et de l'efficacité des matières premières, produits finis et emballages.
- Le Dr Stephane PIRNAY a été nommé président d'honneur de l'association « Jeune et engagé » présidée et fondée par Paul AÏSS, Juge-Assesseur au tribunal pour enfants de Pontoise dans le Val d'Oise. L'association est engagée notamment dans la prévention de la toxicomanie et la consommation de drogues chez les adolescents et jeunes adultes.
- Rencontre EXPERTO avec le Président de MILDECA, Dr Nicolas Prisse (La Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives) le 9 novembre 2022 au Ministère des Relations avec le Parlement